

COMMUNE DE LA CHAPELLE ST SAUVEUR
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 janvier 2015 à 20h00

Présents :

BOIVIN David, BON Bernard, GUITON Jacques, CHAUX Jean-Michel, NYGREN Dominique, JOLY Martine, GAROT Marie-Françoise, PERRON Séverine, MOLLE Thierry, PACAUD Christelle, FAMY Roger

Absents, BOUREILLE Patrick, CHAUMAY Patrick, VUILLARD Jean-Thomas, RABUT Corinne

Modification délibération du 27/11/2014 « dispositif voisins vigilants-participation citoyenne.

Le Conseil Municipal rectifie la délibération du 27 novembre 2014 mettant en place le dispositif voisin vigilants-participations citoyennes.

En effet, cette résolution a été adoptée à la majorité et non à l'unanimité.

Discussion Circulation rue de Chavenne

En ce début de séance, nous accueillons M NICOLAS Sébastien habitant de la rue Chavenne concernant la circulation des véhicules terrestre à moteur dans cette rue.

Monsieur NICOLAS Sébastien nous fait part de son inquiétude sur la vitesse excessive des conducteurs dans cette rue, augmentant ainsi le risque d'accident.

Monsieur le Maire explique à Monsieur NICOLAS Sébastien que sur les différents axes de circulation se trouvant sur la commune, le respect des règles de circulation notamment en matière de vitesse ne sont pas toujours appliquées par les usagés.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, de faire des devis concernant la pose de 2 panneaux de limitation de vitesse à 50KM/H.

Certificat d'urbanisme M GUIGUE et M CLERC

1 Le Conseil Municipal examine la demande de certificat d'urbanisme déposée par M GUIGUE Jean-Marc pour la construction d'une maison individuelle. Cette parcelle est située aux Pernards, où se trouve déjà des maisons.

Le Conseil Municipal considère qu'il est très important de conserver une dynamique dans les hameaux, cet habitat étant typique des villages bressans. Ce terrain est desservi par le réseau d'eau et d'électricité. Une construction ne poserait nullement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels puisque la parcelle est en bordure de la rue des Pernards et proche d'autres habitations. Elle serait profitable au maintien de la population.

Le Conseil Municipal donne donc un avis très favorable à cette demande considérant que l'intérêt de la commune le justifie.

2 Le Conseil Municipal examine la demande de certificat d'urbanisme déposée par M CLERC Jean-Charles pour la construction d'une maison individuelle. Cette parcelle est située à La Motte Nord, où se trouve d'autres maisons.

Le Conseil Municipal considère qu'il est très important de conserver une dynamique dans les hameaux, cet habitat étant typique des villages bressans. Ce terrain est desservi par le réseau d'eau et d'électricité. Une construction ne poserait nullement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels. Elle serait profitable au maintien de la population.

Le Conseil Municipal donne donc un avis très favorable à cette demande considérant que l'intérêt de la commune le justifie.

Enfouissement réseau télécom

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'enfouissement du réseau France Télécom rue du Petit Pays, "BTS P. Eglise, (dossier n° 05RDP00555) transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 14600€. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût HT à la charge de la commune correspondant à 50% du coût des travaux. Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le projet présenté par le syndicat Départemental d'Énergie et de Saône et Loire (SYDESL);

Donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 7300,00€, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues;

Prix

Vu le brillant résultat obtenu par M GABIOT Baptiste, gagnant de la Finale Européenne des Olympiades des métiers à Lille, Le Conseil Municipal décide de lui attribuer un prix de 200€.

Vu le brillant parcours de M CHAUMAY Arthur, et l'intégration dans une prestigieuse école de l'image " Les GOBELINS" ,le Conseil Municipal décide de lui attribuer un prix de 200€.

Aménagement Maison de la nature

Le Maire présente au conseil municipal le plan du bâtiment, la mezzanine est agrandie d'une solive et informe que le permis de construire sera probablement déposé fin janvier.

Questions diverses

M et Mme CHABERNAUD Luc nous ont fait parvenir un courrier nous demandant l'autorisation pour la pose d'une main courante sur un côté de l'escalier de leur logement situé au 78 route de Pierre, le devis de la menuiserie BOUCHARD s'élève à la somme de 1234,98€ dont 617,49€ pris en charge par un organisme. Le Maire rappelle que lors des précédents travaux engagés par les locataires, les artisans n'ont pas été payés. Le Locataire devra s'acquitter de ses dettes avant de faire d'autres travaux. M Le Maire va contacter l'entreprise BOUCHARD, pour l'informer du problème.

M le Maire fait passer un plan concernant le bâtiment Hugonnot, avec le coût des travaux (estimation 150 000€), pour permettre l'installation d'un boulanger.

M Le Maire informe que l'association pêche Loisirs a fait un don de 2100€ à la commune pour permettre l'achat de tables et bancs pliant.

Un repas des conscrits est prévu le 18/04/2015 à la salle des fêtes,

Prochaine réunion de conseil prévue le 10/02/2015 à 20h00.